

L'Evaluation Complémentaire de Sûreté (ECS) de St ALBAN

L'ASN, en charge du contrôle des installations nucléaires françaises, a demandé le 5 mai 2011 aux exploitants d'engager des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) de leurs installations à la suite de l'accident survenu au Japon le 11 mars 2011. Le processus, qui consiste en un retour d'expérience approfondi de cet événement, s'étalera sur plusieurs années.

Cette démarche d'évaluation répond à la fois à la demande du Premier ministre de réaliser un audit de la sûreté des installations nucléaires sur le territoire national et du Conseil européen; les évaluations complémentaires de sûreté se fondent sur les dispositions du cahier des charges approuvé par l'ENSREG dès le mois de mai.

M. Lacoste, directeur de l'ASN l'a dit: **"Il fera son possible pour garder les risques dus aux avions et au terrorisme hors des audits "** (traduction libre, voir note (1))

Il a été entendu et on peut le regretter car le risque d'une chute d'avion accidentelle ou volontaire ne peut être écarté et **aucun réacteur nucléaire sauf peut-être l'EPR, n'est conçu pour résister à la chute d'un avion de ligne.** (2)

Le **Rapport ECS sur St Alban** porte donc uniquement sur les risques de séisme, les inondations externes, autres phénomènes naturels extrêmes, perte des alimentations électriques, perte des systèmes de refroidissement, gestion des accidents graves et les conditions du recours aux entreprises prestataires (sous-traitance).

On peut le consulter en note (3)

1 <http://www.bloomberg.com/news/2011-03-28/france-wants-eu-nuclear-checks-to-exclude-plane-crashes-terrorist-attacks.html>

2 http://fr.wikipedia.org/wiki/Réacteur_pressurisé_européen

3 <http://www.asn.fr/sites/rapports-exploitants-ecs/EDF/saintalban/sources/indexPop.htm>